

COMMUNE DE GRAND CHAMP

**Mise à jour arrêté préfectoral du 28 avril 2017 prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz
référéncée I3**

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des monuments historiques classée ou inscrits	1 – Chapelle Te Brigitte à Lopette MH classé le 28/12/1936 2 – Fontaine Ste Brigitte à Loperhet MH inscrit le 19/11/1946 3 – Croix du cimetière au Bourg MH inscrit le 23/05/1927 4 – Manoir de Kerléguen MH inscrit le 25/09/1928 5 – Chapelle ND de Burgo MH classé le 19/09/1931 6 – Fontaine ND de Burgo MH classé le 21/02/1942 7 – Maison de prêtre à Chanticoq MH inscrit le 29/08/1988 8 – Croix de chemin au Moustoir des Fleurs MH inscrit le 23/05/1927 9 – Maison de prêtre à Locmiquel MH inscrit le 29/08/1988	Concernant les mesures de classement et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-1 à L 621-22, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-52, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97 Concernant les mesures d'inscription et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-25 à L 621-29, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-53 à R 621-68, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97 Concernant l'adossement à classer et les périmètres de protection (500m, PPA et PPM) code du patrimoine : articles L 621-30, L 621-31 et L 621-31 et articles R 621-92 à R.621-96	STAP UDAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC1
Servitude aux abords des champs de tir	Camp de Meucon	Loi du 13 juillet 1927 Article 25 Arrêté du 02-07-1992	BCRM de Brest ESID de Brest CC16 29240 Brest cedex	AR6